



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Premier rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/491). Aux fins de cet examen, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 5 décembre 2018.

2. Par sa résolution 72/258 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux un crédit d'un montant brut de 196 024 100 dollars (montant net : 175 047 600 dollars) pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en raison d'ajustements techniques, il est proposé une réduction nette générale du crédit ouvert d'un montant brut de 303 500 dollars (montant net : 356 800 dollars). Le montant brut révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèverait donc à 195 720 600 dollars (montant net : 174 690 800 dollars).

3. Les écarts prévus comprennent des diminutions relatives : a) aux variations des taux de change (944 700 dollars), imputables à l'évolution de l'euro et du shilling tanzanien par rapport au dollar des États-Unis entre janvier et octobre 2018 ; b) aux ajustements apportés aux taux de vacance de postes, compte tenu des taux constatés en 2018 (3 181 600 dollars). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, ces écarts s'expliquent principalement par des taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour toutes les catégories de personnel de la Division d'Arusha (19,3 % contre 8,1 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et 11,7 % contre 1,6 % pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées), partiellement compensés par des taux



inférieurs aux prévisions à La Haye (0,9 % contre 7,5 % pour 32 postes d'administrateur approuvés) et à New York (1 poste d'administrateur approuvé).

4. Les écarts décrits dans le rapport du Secrétaire général comprennent des augmentations imputables : a) aux hypothèses relatives à l'inflation (116 300 dollars) ; b) au coût standard des traitements et dépenses communes de personnel (3 706 500 dollars), qui résulte de l'augmentation des pensions, des contributions du personnel et des montants liés aux mouvements de personnel.

5. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver, au titre de l'exercice biennal 2018-2019 pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, un crédit révisé d'un montant brut de 195 720 600 dollars (montant net : 174 690 800 dollars), correspondant à une diminution d'un montant brut de 303 500 dollars (montant net : 356 800 dollars).**
